

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Saint Julien-le-Petit, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	26	4	26	30	1

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal a donné pouvoir à DUMONT ST PRIEST Hubert, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, GASCHET Gérald a donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique, GORA Richard a donné pouvoir à PLAZANET Mélanie

Membres excusés : CHAMPAUD Marc, MALET Patrick, SIMON Isabel, SIMON Philippe

Secrétaire de séance : PAQUET Laurent

FINANCES

Délibération n° 25-2024 : Vote des taux d'imposition pour 2024

Madame La Présidente rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2024 sont les suivants :

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20240411-DEL-25-2024-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

IMPOTS	BASES PREVISIONNELLES	Pour mémoire TAUX 2023	TAUX 2024	PRODUITS ATTENDUS 2024
Taxe foncière bâtie additionnelle	7 444 000	2 %	2 %	148 880 €
Taxe foncière non bâtie additionnelle	400 100	4,24 %	4,24 %	16 964 €
Taxe d'habitation additionnelle	3 027 000	9.27%	9.27%	280 603 €
CFE unique ou de zone	1 555 000	-	30.56 %	475 208 €

A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

- **FIXER** les taux d'imposition de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour l'année 2024 comme suit, pour des produits attendus tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus :

- **taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 2 % ;**
- **taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 4,24 %**
- **taux de la Taxe d'habitation additionnelle à 9.27%**
- **taux CFE unique ou de zone à 30.56 %**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 12 avril 2024

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **16 AVR. 2024**
Publié le : **16 AVR. 2024**